

BOURSE aux JOUETS

Samedi 7 novembre 2026 de 9h à 17h
Salle des Fêtes supérieures et inférieures
Fouquieres les Lens

Installation des exposants à partir de 8h00

Coût de l'emplacement : table de 2m à 3.50€, 1.40m à 3€, 1.10m à 2.50€

Organisateur : Judo Club Fouquérois

Je soussigné(e) : ATTESTATION – INSCRIPTION

NOM.....PRENOM.....

Né (e) leà.....

Adresse

Code Postal, Ville

TélMail

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le

Déclare sur l'honneur :

- *De ne pas être commerçant(e)*
- *De ne vendre que des objets personnels et usagés*
- *(Article L310-2 du Code du Commerce) de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)*
- Fait àle.....signature

Ci-joint le règlement de€ pourtables dem.

Espèces ou cheque à l'ordre du Judo Club Fouquérois

Bulletin à compléter puis envoyer par courrier ou déposer au plus tôt à l'adresse suivante :

Mme Goyat Leslie

Présidente du Judo Club Fouquérois

85 rue Emile Zola

62740 Fouquieres les Lens

Partie à conserver

Règlement exposants

Horaires exposants : installation à 8h, pas de départ avant 16h00

Article 1 : La bourse aux jouets est réservée aux exposants particuliers.

Article 2 : Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrites dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

Article 3 : L'inscription est validée lors de la réception du bulletin accompagné du règlement. Un SMS est envoyé pour confirmer l'inscription.

Article 4 : Les emplacements sont définis par les organisateurs selon les règles de sécurité et ne peuvent être modifiés par les exposants.

Article 5 : La vente est exclusivement constituée de jouets, jeux vêtements enfant, livres et accessoires de puéricultures.

Article 6 : Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.

Article 7 : Aucun remboursement de l'inscription de sera effectué en cas de non-présentation.

Article 8 : Une buvette tenue par les membres de l'association JUDO CLUB FOUQUIEROIS sera à disposition des exposants et des visiteurs. De la petite restauration salée et sucrée sera proposée.

Article 9 : L'organisateur décline toutes responsabilité en cas d'accident occasionné par les objets exposé, ceux-ci sont la responsabilité de leur propriétaire.

Article 9 : Le présent règlement est à disposition et affiché aux entrées des Salles le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation en totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.